

**Office de l'établissement agricole des anciens combattants**

**INFORMATION GÉNÉRALE**

Les exigences financières et du personnel de l'OEAAC pour 1979-1980 tiennent compte du fait que depuis le 31 mars 1977, date limite pour l'obtention de prêts, le volume de travail de l'Office est principalement relié à l'administration de 46,000 conventions de vente avec les anciens combattants ou avec les héritiers, légataires ou exécuteurs testamentaires des anciens combattants décédés.

Depuis l'adoption de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants il y a plus de 35 ans, environ 140,000 anciens combattants ont été établis en vertu des nombreuses dispositions de la Loi, représentant des dépenses de l'ordre de plus de \$1.4 billion. Le capital principal pour les 46,000 contrats en vigueur excède légèrement \$415,000,000.

Les dettes contractuelles sont acquittées par les anciens combattants et les titres sont acquis par eux à un rythme d'environ 4,000 par année. En 1978-1979, les revenus provenant des versements contractuels de capital et intérêt, des prêts acquittés pour l'obtention du titre et de

la réserve des bénéfiques conditionnels lorsque la période de 10 ans donnant droit à l'octroi conditionnel a été complétée, totaliseront encore cette année \$80,000,000.

Tenant compte du grand nombre d'anciens combattants établis, il est intéressant de constater que seulement 415 contrats ont dû être résiliés avec l'approbation des Conseils consultatifs provinciaux. Les pertes sur la vente des propriétés reprises ne représentent que .12% de l'investissement total des fonds publics. Par contre, des surplus de plus de \$2,000,000 ont été réalisés sur la vente des propriétés reprises. Ces surplus ont été remis aux anciens combattants concernés.

La planification des besoins de l'organisation et de l'effectif a été et continue d'être faite en fonction des changements prévus dans la nature et le volume de travail à la suite de la cessation des prêts. En conséquence, la diminution du nombre d'employés au cours de l'année 1978-1979 et la diminution prévue pour 1979-1980 sont principalement dues aux nombreux membres de notre effectif qui prennent leur retraite et ne sont pas remplacés.

TOTAL - Établissements		TOTAL - Patentes hospitalières	
non-militaires		non-militaires	
10	—	10	—
27	52	1	4
8	—	2	1
8	—	8	1
18	—	12	4
278	384	35	78
317	87	—	104
317	1,094	378	310
4,175	1,378	1,588	823